



Communiqué de presse

Paris, le 11 décembre 2007

Roselyne Bachelot-Narquin débloque deux millions d'euros pour développer l'installation de défibrillateurs dans les structures sportives

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, a annoncé l'attribution de deux millions d'euros de subventions exceptionnelles afin de développer l'installation, sur tout le territoire, de défibrillateurs dans les structures sportives.

Cette aide sera versée sous forme de subventions aux associations sportives désireuses d'équiper leurs installations ; elle permettra de subventionner l'achat du matériel à hauteur de 45%, chaque structure pouvant recevoir 700 euros sur un achat de 1600 euros environ. L'objectif est de promouvoir l'installation d'au moins 3000 appareils en 2008.

Les sportifs, des sujets à risque :

Une étude confiée à l'INSERM en 2004, et dont les premiers résultats ont été rendus public en novembre dernier a montré :

- La prévalence des morts subites chez les sportifs ; 350 décès ont été enregistrés sur la période étudiée, 45% de ces décès ayant eu lieu sur un terrain de sport.
- Le taux de récupération est de 2% sans choc électrique, et de 22% en cas de choc.

Cette étude montre donc l'utilité de prendre des mesures rapides qui pourraient permettre d'améliorer la survie en cas de survenue d'un arrêt cardiaque.

C'est dans cet objectif que Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, a souhaité développer l'installation de ces défibrillateurs automatisés externes, dont la nouvelle technologie leur permet d'être utilisés par des personnes non médecin. Toutefois, ces installations s'accompagneront d'actions de formation aux gestes de secouristes à l'intention des acteurs du monde sportif. Des subventions pourront être accordées afin que les associations sportives organisent des sessions de formation « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Des défibrillateurs dans les lieux publics :

Une cinquantaine de défibrillateurs viendra également équiper les grandes institutions publiques comme les ministères, le parlement, les cours de cassation, le conseil d'Etat et les administrations.

Contact Presse :

Géraldine DALBAN-MOREYNAS – Conseillère pour la Communication et la Presse
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports - 01 40 56 40 14